



Lignes directrices sur l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA)

Introduction

Ces lignes directrices visent à garantir que toute utilisation de l'IA dans le cadre des activités du projet ACP-MOJA soit éthique et transparente. Toute utilisation de l'IA doit être déclarée par l'utilisateur et ne doit en aucun cas se substituer à l'effort ou aux idées humaines. Ces lignes directrices, concises, définissent (de manière continue) les circonstances dans lesquelles l'utilisation de l'IA est acceptable et celles où elle est jugée éthiquement discutable. Dans ce dernier cas, le produit peut être refusé par le site web MOJA ou dans le cadre d'une autre activité du projet continental africain.

La transparence est essentielle à une utilisation éthique de l'IA. Son utilisation peut être jugée acceptable si elle a été déclarée de manière transparente par l'utilisateur. Dans le cas où un utilisateur a utilisé l'IA sans le déclarer et que son travail est considéré comme original ; cependant, il peut faire l'objet d'une vérification par le projet afin de déceler toute utilisation suspectée d'IA. Tout soupçon que le travail soit le fruit, même partiel, d'une IA (non déclarée) peut entraîner son rejet ultérieur.

Au quotidien, le projet ACP-MOJA peut déterminer si l'utilisation de l'IA est éthique et raisonnable. Si le projet risque de subir un préjudice à sa réputation, par exemple en cas de sélection d'articles pour le Journal MOJA pour l'éducation des adultes ou d'autres projets phares, l'équipe du projet peut également solliciter l'avis du Comité consultatif de ACP6MOJA avant de prendre toute décision.

Utilisation éthique de l'IA

1. Fourniture de données personnelles ;
2. Traductions (vérifiées par le projet ACP-MOJA) ;
3. Lorsque l'IA est utilisée pour générer du contenu (texte, vidéo, graphique, etc.) reflétant fidèlement la réalité représentée et que son utilisation est expressément mentionnée (l'outil d'IA utilisé et son usage précis doivent être indiqués) ;
4. Lors de l'élaboration des références ou des citations d'un article.

Utilisation non éthique de l'IA

1. Création d'articles ou d'autres documents par l'IA sans que son utilisation exacte ne soit explicitement mentionnée ;

2. Création de documents jugés (par l'équipe du projet et ou le comité consultatif ACP-MOJA) comme contenant trop de contenu généré par l'IA et pas assez de texte ou d'idées originales de l'utilisateur. Chaque cas sera examiné individuellement ;
3. Tout document jugé faux et inventé par l'IA (par exemple, des citations erronées) ou obsolète ;
4. Utilisation d'un outil d'IA comme source.
5. L'IA étant une invention relativement récente et devenue rapidement un outil largement utilisé, il est admis que son utilisation reste source de nombreuses confusions. Ces lignes directrices visent à clarifier pour les utilisateurs du projet ACP-MOJA les conditions d'utilisation appropriées et celles où son utilisation est déconseillée. Elles seront mises à jour régulièrement afin de refléter l'évolution quotidienne du projet ACP-MOJA.

Le projet ACP-MOJA s'inscrivant dans le domaine de l'apprentissage et de l'éducation des adultes, il est admis que certains utilisateurs peuvent rencontrer des difficultés rédactionnelles. Dans ce cas, l'intelligence artificielle est souvent utilisée comme un outil légitime pour faciliter la correction des articles. Toutefois, nous demandons aux utilisateurs de consulter d'abord l'équipe ACP-MOJA (avant d'utiliser l'IA), qu'il s'assure que chaque contribution est corrigée grammaticalement avant sa publication sur le site web ou dans tout autre support du projet.

Si vous avez des doutes concernant l'utilisation éthique de l'IA, vous pouvez les adresser à info@mojaafrica.net.